

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**15 AOÛT 2016  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 15 août 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Francis Rinfret

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Johanne Fournier, conseillère juridique et  
*greffière adjointe*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'explications sur les modifications aux règlements 738-1 et 787

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2016-327      Approbation procès-verbal  
Séance générale 4 juillet 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 juillet 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-328      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 18 juillet 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 juillet 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-329      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 20 juillet 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 20 juillet 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-330      Approbation des comptes – juillet 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juillet 2016 :

**Fonds d'administration :** 3 482 846.47 \$  
*(Chèques numéros 22570 à 23085, paiements par débit direct et paiements électroniques)*

*Chèques numéros 22828 à 22944 ont été annulés*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 2 094 885.15 \$  
*(Chèques numéros 2308 à 2350 et paiements par débit direct)*

*Chèque no 2344 a été annulé.*

*Certificat de la trésorière numéro 2846*

Adoptée.

## **RÈGLEMENTS**

**A-2016-36      Avis de motion – Règlement 631-31 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'ajouter une clause pénale et en prévoir l'application**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-31 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'ajouter une clause pénale et en prévoir l'application.

**A-2016-37      Règlement 738-1 modifiant le règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 565 000 \$ pour en acquitter le coût afin de retirer une résidence du bassin de taxation et de réduire l'emprunt et la dépense à un montant n'excédant pas 1 563 000 \$**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 738-1 modifiant le règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 565 000 \$ pour en acquitter le coût afin de retirer une résidence du bassin de taxation et de réduire l'emprunt et la dépense à un montant n'excédant pas 1 563 000 \$

**A-2016-38 Règlement 747-1 modifiant le règlement 747 établissant le programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin de prolonger le programme**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 747-1 modifiant le règlement 747 établissant le programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin de prolonger le programme.

**A-2016-39 Règlement 780-1 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique des employés de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 780-1 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique des employés de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi.

**2016-331 Adoption – Projet de règlement 780-1 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique des employés de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 780-1 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique des employés de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi.

Adoptée.

**A-2016-40 Règlement 797-1 modifiant le règlement 797 de Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 797-1 modifiant le règlement 797

de Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi.

**2016-332 Adoption – Projet de règlement 797-1 modifiant le règlement 797 de Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 797-1 modifiant le règlement 797 de Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes afin de tenir compte d'une modification à la loi.

Adoptée.

**A-2016-41 Règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation ) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 151 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 151 000 \$ pour en acquitter le coût.

**A-2016-42 Règlement 839 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière au Trésor et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 138 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 839 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière au Trésor et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 138 000 \$ pour en acquitter le coût.

**A-2016-43 Règlement 840 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière aux Pins et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 55 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 840 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de

nettoyage et d'entretien de la rivière aux Pins et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 55 000 \$ pour en acquitter le coût.

**2016-333 Adoption – Règlement 534-54 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de préciser les cases de stationnement réservées aux personnes handicapées sur terrains municipaux ainsi qu'implanter une aire de stationnement pour un temps limité sur une portion du boulevard Marie-Victorin**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-54 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de préciser les cases de stationnement réservées aux personnes handicapées sur terrains municipaux ainsi qu'implanter une aire de stationnement pour un temps limité sur une portion du boulevard Marie-Victorin.

Adoptée.

**2016-334 Adoption – Règlement 534-55 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier la vitesse autorisée sur diverses voies publiques rurales**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-55 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier la vitesse autorisée sur diverses voies publiques rurales.

Adoptée.

**2016-335 Adoption – Règlement 534-56 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déterminer les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Massue et de modifier les jours d'interdiction sur la rue de la Tenure**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-56 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déterminer les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Massue et de modifier les jours d'interdiction sur la rue de la Tenure.

Adoptée.

**2016-336 Adoption – Règlement 707-89 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer la classe d’usage «C10-01 Débits de boissons et salles de danse» de la zone C-601 (Centre-ville, boulevard Marie-Victorin)**

Attendu qu’aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-89 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer la classe d’usage «C10-01 Débits de boissons et salles de danse» de la zone C-601 (Centre-ville, boulevard Marie-Victorin).

Adoptée.

**2016-337 Adoption – Règlement 707-92 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la hauteur des clôtures pour les terrains situés en zone résidentielle et qui sont adjacents à un parc ou un passage piétonnier**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-92 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la hauteur des clôtures pour les terrains situés en zone résidentielle et qui sont adjacents à un parc ou un passage piétonnier.

Adoptée.

**2016-338 Modification du règlement 787 afin d’en diminuer la dépense et l’emprunt autorisés et amender l’appropriation de la réserve financière du fonds d’infrastructure**

Considérant que les travaux décrétés par ce règlement sont complétés;

Considérant qu’il est opportun d’abaisser la dépense et l’emprunt autorisés afin de correspondre aux travaux réalisés et d’amender l’appropriation de la réserve financière du fonds d’infrastructure

en conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 787 décrétant des travaux de réfection de certaines infrastructures de la rue Dalpé et la construction d’un réservoir pour le contrôle de débit en eaux usées sur la rue de l’Aqueduc et décrétant à cette fin des

dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 450 000 \$ pour en acquitter le coût, tel que modifié par la résolution 2014-109, soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :  
  
« Règlement 787 :  
Règlement 787 décrétant des travaux de réfection de certaines infrastructures de la rue Dalpé et la construction d'un réservoir pour le contrôle de débit en eaux usées sur la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin des dépenses de 2 296 515 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 089 147 \$ pour en acquitter le coût ».
2. Le montant de « 2 450 000 \$ » est remplacé par le montant « 2 296 515 \$ » à l'article 3 de ce règlement.
3. Le libellé de l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :  
  
« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 089 147 \$ sur une période de 20 ans.  
  
Pour se procurer la différence entre le montant de l'emprunt et le montant de la dépense autorisée, le conseil décrète comme suit :  
  
A) une appropriation d'une somme de 1 207 368 \$ provenant de la réserve financière pour la reconstruction des infrastructures. ».
4. L'annexe A de ce règlement est remplacé par celui joint en annexe de la présente.

Adoptée.

**2016-339 Requête au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec - Vitesse maximum – montée de Picardie**

Considérant que le ministère des Transports a jugé opportun d'établir à 80 km/h la vitesse maximum sur la montée de Picardie sur le territoire de Varennes;

Considérant que la montée de Picardie est achalandée en raison de sa proximité de zones d'habitation;

Considérant que plusieurs véhicules empruntent la montée de Picardie et s'engagent sur l'avenue René-Gaultier et les rues Marie-Renée, de Normandie et de la Petite-Prairie;

Considérant que plusieurs véhicules provenant des quartiers résidentiels passent sur l'avenue René-Gaultier et les rue Marie-Renée, de Normandie et de la Petite-Prairie pour accéder à la montée de Picardie, qu'à ces intersections il n'y a pas de feux de circulation et que la limite de vitesse actuelle (80 km/h) est dangereuse pour les gens qui s'y engagent;

Considérant que le conseil municipal de Varennes est d'opinion qu'il y a lieu de reconsidérer la vitesse maximum sur la montée de Picardie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une requête soit adressée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec afin de modifier la vitesse maximum de 80 km/h à 70 km/h sur la montée de Picardie.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2016-340 Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-070 Permis de construction no 2016-0370  
Autorisation d'installation de revêtement métallique  
311, boulevard de la Marine**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour autoriser l'installation de revêtement métallique au 311, boulevard de la Marine;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU16-07-63 du 5 juillet 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 26 juillet 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-070 afin de permettre la modification du revêtement extérieur de canexel (classe 2) pour un revêtement en aluminium (classe 4) sur les murs arrière et latérale gauche, le tout, tel qu'illustré sur les plans d'Anick St-Laurent, dossier # 16-159, en date du 1er mai 2016, conditionnellement au point suivant :

- Bonification des aménagements paysagers en cour avant et en cour latérale gauche afin de minimiser l'impact visuel de l'apparence du mur latéral. À cet effet, un plan d'aménagement devra être déposé pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le terrain porte le numéro de lot 284-65 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone C-502.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

**2016-341 Usage conditionnel # 2016-063  
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire  
691, chemin du Petit-Bois**

Considérant la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 691, chemin du Petit-Bois;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 26 juillet 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU16-07-58 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au bâtiment principal sis au 691, chemin du Petit-Bois sur les lots P-114, P-116 et sans désignation cadastrale du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-214, le tout tel que présenté sur les plans de Denis Favreau, architecte, dossier 16747 le 1er mai 2016.

Adoptée.

**2016-342      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-062**  
**Permettre l'agrandissement et la transformation du bâtiment principal**  
**691, chemin du Petit-Bois**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU16-07-57 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-062 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 691, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté aux plans de Denis Favreau, architecte, dossier 16747 le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le bâtiment est sis au 691, chemin du Petit-Bois, sur les lots P-114, P-116 et sans désignation cadastrale au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-214.

Adoptée.

**2016-343      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-073**  
**Permettre la construction d'une terrasse située en cour arrière et**  
**l'installation d'une porte-patio sur le mur arrière du bâtiment principal**  
**25, rue Sainte-Anne**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-73 du 21 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-073 afin de permettre la construction d'une terrasse située en cour arrière du bâtiment principal et l'installation d'une porte patio sur le mur arrière du bâtiment principal sis au 25, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 7 juillet 2016.

Le bâtiment est sis au 25, Sainte-Anne, sur le lot P 58 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

Adoptée.

**2016-344      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-050  
Permettre la transformation du bâtiment principal  
1250, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation positive majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-67 du 21 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-050 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 1250, boul. Lionel-Boulet le tout, tel qu'illustré sur les documents déposés par le propriétaire en date du 13 juillet 2016 conditionnellement au point suivant :

- Des arbres doivent être plantés dans l'espace gazonné situé à la droite de l'entrée charretière et ce, afin de respecter les dispositions relatives au nombre d'arbres fixées par le règlement de zonage numéro 707.

Le bâtiment est sis au 1250, boul. Lionel-Boulet, sur le lot 282-5 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Adoptée.

**2016-345      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-069  
Régulariser l'installation d'une enseigne sur auvent  
2071, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-68 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-069 afin de régulariser l'installation d'une enseigne sur auvent du bâtiment principal sis au 2071, route Marie-Victorin, le tout, telle qu'installée en date du 29 juin 2016.

Le bâtiment est sis au 2071, route Marie-Victorin sur le lot P 78-4 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### **2016-346      Bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la Baronnie Excavation Civilpro inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la Baronnie;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 11 août 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc. pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la Baronnie, selon sa soumission du 9 août 2016, pour un montant total de 1 419 918.26 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Le financement sera fait à même le règlement 738.

Certificat de la trésorière numéro 2844

Adoptée.

### **2016-347      Travaux de pompage et de déshydratation des boues ASDR Canada inc.**

Considérant la soumission sur invitation pour les travaux de pompage et de déshydratation des boues;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 8 août 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, ASDR Canada inc. pour les travaux de pompage et de déshydratation des boues, selon sa soumission du 27 juillet 2016, pour un montant total de 56 912.63 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2843

Adoptée.

**2016-348      Système automatisé d'appels  
Telmatik**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'implantation d'un système automatisé d'appels;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Telmatik pour l'implantation d'un système automatisé d'appels d'une durée de trois (3) ans, selon sa soumission du 26 juillet 2016, pour un montant total annuel de 23 975,25 \$ plus taxes. Aucun renouvellement ne pourra être autorisé audit contrat.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration et conditionnellement à un transfert budgétaire de 12 170 \$

Certificat de la trésorière numéro 2841

Adoptée.

**2016-349      Régulation du débit d'égout sanitaire au regard de la rue de l'Aqueduc  
Filtrum inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de régulation du débit d'égout sanitaire au regard de la rue de l'Aqueduc ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 11 août 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc. pour les travaux de régulation du débit d'égout sanitaire au regard de la rue de l'Aqueduc, selon sa soumission du 9 août 2016, pour un montant total de 40 701.15 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Le financement sera fait à même la réserve financière pour l'assainissement des eaux usées.

Certificat de la trésorière numéro 2845

Adoptée.

**2016-350      Modification contractuelle  
Correction de pavage sur la montée de la Baronnie  
Construction Bau-Val inc.**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2016-1184 adoptée par le conseil municipal le 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 22 078,39 \$ plus taxes, au contrat de Construction Bau-Val inc. pour des surplus de demandes de travaux.

Cette dépense est affectée à même le fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2842

Adoptée.

**2016-351 Appel d'offres services professionnels en évaluation foncière  
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels évaluation foncière.

Adoptée.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2016-352 Entente service PerLE  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Dominic Scully, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes l'entente à intervenir entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2016-353 Protocole d'entente (reconduction) – Bootcamp Race inc.  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes le protocole d'entente entre la Ville de Varennes et Bootcamp Race inc. tel protocole est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2016-354 Entente entre Vidéotron et la Ville de Varennes  
Déplacement de réseau  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes l'entente entre Vidéotron et la Ville de Varennes pour le déplacement de réseau; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2847

Adoptée.

**2016-355 Permission de voirie no 2506-BOU-16-0620  
Cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour  
interventions urgentes sur le réseau de services  
Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des  
transports**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine les termes de la permission de voirie n° 2506-BOU-16-0620 du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports pour la remise en état des éléments composants la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

D'autoriser monsieur Alain Rouette, directeur du Service du Génie, à signer tout document donnant effet aux présentes et de nommer monsieur Pierre-Luc Millette, chef de division, à titre de substitut dans ledit dossier.

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter des présentes.

Adoptée.

**2016-356 Demande de transferts budgétaires 2016**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 768 039 \$ pour 2016, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 9 août 2016 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

**2016-357      Vente d'immeubles pour taxes – 12 octobre 2016**  
**Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre les immeubles figurant à l'état de la trésorière à l'enchère publique**

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Considérant le dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière d'une liste de recommandations;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état dressé par la trésorière daté du 15 août 2016 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes.

Cette vente aura lieu le 12 octobre 2016, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Adoptée.

**2016-358      Mouvement du personnel**  
**Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2016-08 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 10 août 2016.

Adoptée.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Commentaires concernant certains ajustements d'infrastructures à faire au coin du boul. René-Gaultier et la rue Ernest-Cormier
- Éclaircissements quant aux points des séances spéciales du 18 et 20 juillet
- Mécontentement de plusieurs citoyens concernant l'application des mesures d'atténuation proposées par DEMIX pour ralentir et atténuer la circulation de nuit et de fins de semaine lors des opérations de chargement sur le chemin de la Butte-aux-Renards
- Demande de précisions quant au tracé et du bouclage d'aqueduc et sur la remise en état des terrains

- Demande d'informations sur la fonctionnalité et la procédure de mise en marche du système d'alerte à la population -Événement fuite de chlore chez Kronos
- Règlement 738-1 information sur l'adresse civique retirée du bassin de taxation
- Demande de précisions sur les rues qui seront touchées par la modification du règlement 534-54
- Demande de précisions concernant les superficies d'agrandissement du 691, chemin du Petit-Bois
- Précisions sur les modifications contractuelles de Bau-Val pour les travaux de corrections de pavage sur la montée de la Baronnie
- Demande d'explications quant à l'autorisation de permission de voirie
- Quelle est la teneur des modifications apportées aux codes d'éthiques des employés et des élus

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 20 .

*Le maire,*

*La conseillère juridique et greffière  
adjointe,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Johanne Fournier